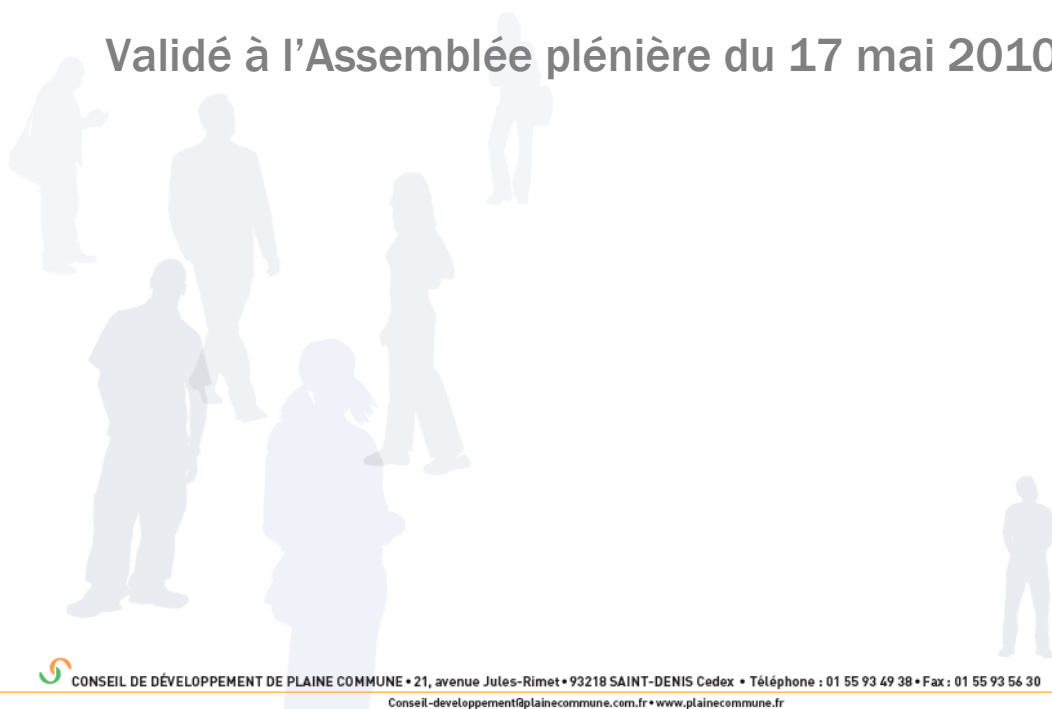


Bilan d'activités 2009

Validé à l'Assemblée plénière du 17 mai 2010



A. LES MISSIONS

Outil de démocratie participative, le Conseil de développement est une instance de participation à l'image de la diversité sociale et économique du territoire. Avec ses travaux issus de la confrontation des différents points de vue de la société civile, il contribue à la politique communautaire et au projet de territoire. Plus largement, il participe à la mise en débat des enjeux concernant le territoire, sa dynamique et son devenir pour mieux vivre ensemble.

A partir d'une expertise du quotidien, des compétences et des centres d'intérêts des membres, le Conseil de développement est force de propositions. Lieu d'innovation pour trouver de nouvelles formes de participation, il apporte une plus value à l'action publique. Il contribue à identifier les enjeux collectifs et participe ainsi à la réflexion des élus pour la construction d'une nouvelle culture de la décision. Il participe dans une « indépendance dialoguante » à la démocratie d'agglomération.

Le Conseil de développement peut être saisi par Plaine Commune ou s'auto-saisir, de sa propre initiative, s'il estime que son avis est nécessaire. La Communauté doit saisir le Conseil sur le budget et le projet de territoire. Le Conseil de développement a émis son point de vue sur la quasi-totalité des documents de planification (SCOT, PLH, PLD, PCE, ...). Les contributions portent sur des thèmes récurrents comme l'habitat, la relation entre l'emploi local et le développement économique, la mobilité, et sur des questions d'actualité (comme le « grand Paris »), ou les projets d'équipements structurants (comme le Centre aquatique). D'autres thèmes de réflexion émergent au fil des contributions (la concertation des habitants dans les projets de rénovation urbaine, la densité, la mixité, l'intercommunalité et l'identité du territoire).

B. LES MOYENS

71 personnes sont membres du Conseil de développement. Ce sont des forces de travail bénévoles qu'il faut considérer comme des moyens humains pour produire les avis et porter publiquement les points de vue. Pour alimenter leur réflexion, ils ont réalisé 31 auditions qui ont mobilisé 47 personnes (en majorité des agents de Plaine Commune ou des experts extérieurs). Les auditions ne donnent pas lieu à rémunération et représentent 100 h d'intervention.

En termes de comptabilité sociétale, l'activité des membres du Conseil représente 2.200 heures de travail bénévoles (1.800 h en 2008 et 2.050 heures en 2007).

Deux personnes à plein temps (une animatrice et une assistante) et un budget de 29.700 euros permettent au Conseil de développement de fonctionner. L'essentiel des moyens sont mobilisés pour créer les conditions de travail bénévole des 71 membres, soutenir la production de leurs travaux, solliciter les intervenants et donner ensuite une lisibilité aux contributions ainsi qu'à l'instance.

Cette année, le Conseil de développement a fait appel à un pigiste pour formaliser les échanges entre les membres, premiers supports à l'écriture des contributions. Le Conseil accueille par ailleurs une apprentie en master en alternance de l'Université de Cergy Pontoise « Développement territorial » spécialité transport - territoire et environnement depuis octobre 2009. Elle participe 2 jours par semaine aux travaux du Conseil liés au développement durable (plan climat-énergie, propreté, agenda 21).

70 % du budget a été réalisé, soit 20 650 euros.

- 28% du budget ont été consacrés au fonctionnement du Conseil et notamment la convivialité après l'activité des groupes soit 8.323 € (y compris les virements à la direction de la communication pour le café et les boissons).
- 20 % du budget à la production des contributions et travaux soit 5.850 € (y compris le pigiste pour 2.500 € charges salariales et patronales comprises)
- 22 % du budget pour faire connaître les travaux et le Conseil de développement.

Par ailleurs, le Conseil a également accueilli deux stagiaires en 2009 : une stagiaire étudiante en communication à l'Université Paris 8 pour soutenir l'élaboration des actes des 8èmes Rencontres nationales des Conseils de développement organisées par le Conseil de Plaine Commune, et un stagiaire collégien qui a réalisé une mise en image des projets et travaux des architectes du Grand Paris.

L'activité du Conseil de développement est impulsée et coordonnée avec l'animatrice du Conseil au sein de l'équipe d'animation, composée de 8 membres du Conseil, (calendrier, ajustement du rythme de travail avec celui de la Communauté, etc.).

Les réunions se déroulent en soirée à partir de 19 heures, la majorité des membres ayant une activité professionnelle. La majorité des réunions ont lieu au siège de Plaine Commune et se finissent autour d'un buffet convivial pour permettre aux membres de se connaître. Le Conseil de développement utilise les moyens mutualisés de la Communauté (courrier, photocopie, informatique, vidéo projection, micro, ..), à l'exception des moyens de communication nécessaires aux initiatives publiques.

Par ailleurs, le Conseil de développement de Plaine Commune assure le secrétariat général de la Coordination nationale des Conseils de développement. Les travaux et réflexions de la Coordination nationale sont mutualisés au sein des 60 Conseils participant au collectif co-animé par 16 Conseils. Les dépenses associées sont mutualisées entre Conseils. L'organisation des 7 réunions de Coordination nationale à Plaine Commune (1 300 €) et la coproduction de l'évènement sur les 10 ans des Conseils de France, la plaquette de présentation des Conseils de développement (1 000 €) représentent 16 % du budget (10 % en 2007).

Enfin, le Conseil de développement participe à la coordination régionale des Conseils de développement d'Ile de France en partenariat avec le CESR. Les 3èmes rencontres franciliennes organisées à Plaine Commune ont coûté 442 € soit 2 % du budget.

C. LES FAITS MARQUANTS DE L'ANNEE

1. Un nouveau collectif de travail à constituer après le renouvellement du Conseil

Le Conseil de développement s'est renouvelé fin 2008. Le « nouveau » Conseil est composé d'une plus grande diversité de centres d'intérêt des personnes, différemment investies dans l'instance. Ils ont en commun la même exigence en termes d'utilité de leurs contributions et de « retours sur investissement ».

Cette nouvelle composition en 2009 a engendré pour les membres un temps d'appropriation important de l'instance, de ses modalités de travail. La préparation des réunions en amont a été plus conséquente. Le Conseil doit continuer de s'adapter et d'innover pour consolider ce nouveau collectif. A la production de contributions, s'ajoute en 2009 une nouvelle façon de diffuser et partager les avis du Conseil.

2. Une nouvelle relation de travail avec Plaine Commune

Le processus de co-élaboration bien entamé avec les avis successifs du Conseil sur le budget communautaire s'élargit à d'autres sujets tout en prenant des formes diverses : dialogue avec les élus communautaires en charge du développement économique et de l'emploi, association à d'autres instances de gouvernance (conférences intercommunales des finances, comités des déplacements, du stationnement...).

Fait nouveau, le Conseil de développement est saisi sur les compétences de gestion de l'espace public de l'intercommunalité. Enfin, avec les communes, au-delà d'un échange en Conseil municipal à l'Île-Saint-Denis, des rencontres avec les Conseillers communautaires de La Courneuve ont permis d'ouvrir des pistes sur la façon dont les propositions du Conseil pourraient être prises en compte.

La sollicitation de l'instance, liée à une forte reconnaissance, tend à faire oublier que le Conseil est constitué de membres bénévoles avec des temps de réaction et de production d'une parole collective différents.

3. Métropole(s) et Grand Paris, le Conseil de développement incitateur de débat public

La diffusion des points de vue du Conseil de Plaine Commune sur le « Grand Paris » a été l'occasion d'initier de nombreux échanges à toutes les échelles de territoires (quartiers, villes, région) et avec de nombreuses instances qui se sont également emparées du débat métropolitain.

Un travail commun s'est engagé avec les Conseils d'Ile de France pour formuler un point de vue sur le Grand Paris. Il est le signe de l'émergence d'une coordination régionale des Conseils. Au niveau national, il y a eu contribution avec les Conseils de France aux réflexions sur le projet de réforme territoriale et les métropoles compétitives, multipolaires et solidaires.

4. 10 ans des Conseils de développement, bilan et perspectives, coopérations en Conseils

2009 a été l'occasion de dresser un bilan de la richesse dans la diversité des 450 Conseils de développement de France dans le nouveau paysage intercommunal, 10 ans après leur création par la loi « Voynet ». Ce travail collectif a fait l'objet d'une première publication.

Le Conseil de développement de Plaine Commune avec les Conseils réunis au sein de la Coordination nationale a enclenché d'importants partenariats avec les instances nationales d'élus (l'Assemblée des Communautés de France (ADCF), l'Association des Communautés Urbaines de France (ACUF), l'Association de Promotion et de Fédération des Pays (APFP), la Fédération Nationale des Agences d'Urbanisme (FNAU)) et l'Etat (la Délégation Interministérielle à l'Aménagement du Territoire et à l'Attractivité Régionale (DATAR)). Les co-élaborations menées permettent de montrer l'apport des conseils de développement dans la gouvernance des territoires, et en quoi ils contribuent à l'émergence d'une dynamique participative.

Le Conseil de développement de Plaine commune a souhaité contribuer, avec les Conseils de la Coordination nationale, au projet de réforme territoriale afin de renforcer ces instances et reconnaître la nécessaire démocratie participative métropolitaine. Dans ce cadre un amendement a été déposé au projet de loi.

Enfin, un travail commun s'est enclenché avec les rares Conseils de développement d'Ile-de-France, qui a permis l'élaboration d'un point de vue partagé sur le Grand Paris. Le Conseil de développement a parallèlement soutenu la création de Conseils de développement en Ile-de-France dont celui d'Est Ensemble et de Sénart.

D. LES ACTIVITES

Les activités sont essentiellement liées à la production de contributions et à la diffusion des travaux du Conseil de développement sur le territoire communautaire et au-delà en Région Parisienne. Il s'agit également de faire connaître et reconnaître l'instance et ses pratiques, au sein de l'intercommunalité, ainsi qu'aux niveaux régional et national avec la Coordination nationale des Conseils de développement.

1. L'activité du Conseil au sein d'un nouveau collectif

Une part importante de nouveaux membres sont venus au Conseil « portés » par l'actualité du « Grand Paris » mais il existe également une réelle demande pour travailler sur des questions liées à la culture.

Les personnes de moins de 30 ans représentent 7 %, la moitié des membres ayant entre 30 et 60 ans (55%), et 38 % plus de 60 ans. Le Conseil s'est assoupli pour l'admission de personnes de moins de 30 ans. L'instance pourra être leur première expérience collective s'ils n'en ont pas eu par ailleurs.

Les membres sont par ailleurs très investis dans d'autres formes de bénévolat ou d'activités militantes et toujours autant sollicités. Logiquement, le taux de participation aux différentes réunions est de 40 à 50 %. Pour autant, cette participation ne doit pas masquer une nouvelle exigence des bénévoles à participer au Conseil, notamment en termes d'utilité et de « retour sur investissement ».

L'accueil de nouveaux membres s'est poursuivi. En 2009, 12 nouvelles personnes ont rejoint le Conseil. Par ailleurs, 7 membres l'ont quitté pour des raisons de disponibilité (nouvel emploi, naissance, difficulté à être présent au Conseil ou à y trouver sa place) ou en raison de déménagements.

Composition par familles (au 31/12/2009)	Nombre	% pourvus	Nombre prévu
Acteurs participant à la vie collective des villes	27	80 %	30
Acteurs issus du monde économique	13	93 %	14
Acteurs issus du monde du travail	16	114 %	14
Acteurs issus des services publics locaux	15	107 %	14
Personnalités qualifiées	3	38 %	8
Total	71	89%	80

La proportion de personnes en activité professionnelle (66%) est toujours importante comparée à celle des retraités. En termes de parité, la proportion de femmes augmente encore (46% contre 43% en 2008 et 37 % en 2007). En termes de rayonnement géographique, 17 % des membres ont un rayonnement sur l'ensemble de l'agglomération à partir de leurs activités militantes, associatives ou professionnelles. Par ailleurs, 97 % habitent ou travaillent dans l'une des 8 villes de la Communauté.

Les membres élaborent les contributions en groupes de travail dans lesquels ils confrontent leurs points de vue (43 réunions en 2009 / 27 en 2008 / 43 en 2007). Ils auditionnent des experts, des fonctionnaires pour la majorité de Plaine Commune pour faire avancer leur réflexion. Les contributions sont validées en Assemblées plénières (4 réunions en 2009 / 5 en 2008 / 6 en 2007).

Ils se sont réunis à 48 reprises en 2009 (40 en 2008 / 58 en 2007), espaces de travail auxquels il faut ajouter 31 participations à des colloques ou autres instances (21 en 2008) : jeudis de l'architecture « Rêves métropolitains », Comité de déplacements, bureaux communautaires, conférence intercommunale des finances, démarches quartier, fêtes des villes etc. Cela permet d'alimenter les travaux, de diffuser et partager les points de vue du Conseil de développement.

Enfin, les Coordinations nationale et régionale d'Ile-de-France ont mobilisé les membres sur 10 réunions de travail et 2 évènements.

Au total, en termes de comptabilité sociétale, cela représente 2.200 heures de travail bénévoles (1.800 h en 2008 et 2.050 heures en 2007). L'augmentation est due au temps supplémentaire lié à la diffusion et au partage de nos travaux, notamment sur le « Grand Paris » et à l'activité de la Coordination régionale Ile-de-France des Conseils de développement.

2. 8 axes de réflexions et 4 contributions

Le Conseil de développement produit en moyenne 4 à 5 contributions par an et « défriche » entre 8 et 10 axes de réflexion. Pour le renouvellement du Conseil fin 2008, il avait été décidé de finaliser la majorité des contributions en cours, de façon à déterminer collectivement les futurs sujets de contributions de l'instance.

En 2009, l'instance a travaillé 6 sujets, dont 4 ont été finalisés dans une contribution en fin d'année. Ces contributions seront pour la majorité d'entre elles présentées aux élus communautaires au 1^{er} trimestre 2010. En effet, 9 mois sont nécessaires en moyenne pour produire une contribution : le temps de l'appropriation du sujet, du questionnement des membres, des auditions, de la confrontation de points de vue entre les membres, du passage à l'écriture et à l'amendement avant sa validation en Assemblée plénière.

- le budget communautaire 2010 (saisine) présenté au bureau communautaire le 20 janvier 2010.
- le Plan climat-énergie (saisine du 5 février 2009) présenté au bureau communautaire le 11 mars 2010
- les priorités du Plan Communautaire de l'emploi et de l'activité (saisine du 17 février 2009).
- la concertation menée avec les habitants dans le cadre des projets de rénovation urbaine (ANRU) (auto-saisine de mai 2008 en cours). Ce travail s'est interrompu pour répondre à la saisine du Plaine Commune sur le PLH 2010-2015. Il reprendra au 1^{er} trimestre 2010.
- le PLH 2010-2015 (saisine du 3 juin 2009) et particulièrement le positionnement à adopter concernant le supplément de Loyer de Solidarité ; la part de logements sociaux dans la construction neuve et les objectifs de la Région, de l'intercommunalité et des Villes, et le soutien à l'accession sociale à la propriété ; présenté au bureau communautaire le 1^{er} avril 2010
- l'identité du territoire, la communauté d'agglomération et la place de cet ensemble dans le projet de métropole et de « Grand Paris » (auto-saisine) suite aux premiers travaux sur le projet d'agglomération, le projet de territoire (SCoT) et le « Grand Paris ».

Enfin Plaine Commune a saisi le Conseil de développement sur deux sujets concernant ses compétences de gestion de l'espace public :

- le plan de stationnement communautaire (février 2009).
- le plan communautaire de la propreté (novembre 2009).

Il a été convenu que le Conseil de développement finaliserait ses travaux en cours avant d'entamer de nouvelles contributions. Le travail sur ces saisines s'entame au 1^{er} trimestre 2010.

3. Faire connaître les travaux du Conseil de développement

Les avis et contributions du Conseil de développement doivent être connus par les élus, la population et les instances concernées par les thèmes de contributions du Conseil.

Les contributions sont systématiquement présentées aux bureaux communautaires. Certaines sont annexées aux dossiers présentés au Conseil communautaire (l'avis sur le budget, le plan climat). Le Conseil invite la Communauté à annexer au dossier d'enquête publique certains de ses travaux comme cela a été le cas pour la contribution au Plan Local des Déplacements (PLD).

L'ensemble des documents produits par le Conseil est disponible sur le site Internet de Plaine Commune sur un espace dédié à ses activités et indépendant.

Par ailleurs, les travaux par grandes thématiques méritaient d'être mis en perspective pour :

- permettre aux nouveaux membres du Conseil de développement de s'approprier les différentes contributions.
- mobiliser les intervenants sur les sujets de réflexion.
- permettre aux élu(e)s de s'approprier l'ensemble des travaux du Conseil.
- formaliser une première prise en compte des contributions par la Communauté pour lui permettre de se positionner davantage dans un processus d'aller et retour avec le Conseil.

Dans cet esprit, des documents retraçant l'ensemble des travaux du Conseil par grandes thématiques (budget, habitat, emploi et développement économique, territoire) sont prévus. Les travaux et leur suivi sur l'habitat et le projet de territoire ont été diffusés en 2009. De même, un document pédagogique sur le budget permettant de s'approprier le sujet a été élaboré. Enfin, une synthèse des contributions en 4 pages pour faciliter leur diffusion grand public est prévue. Un 1^{er} document a été réalisé en 2009 synthétisant la contribution du Conseil au projet de « Grand Paris ».

Notre présence dans les fêtes des villes et de la Communauté (avec Seine Commune) a été reconduite en 2009 en fonction de la mobilisation des membres du Conseil pour y participer, différemment de 2008 où le Conseil en période de renouvellement a été présent dans la quasi-totalité des fêtes. Ainsi, le Conseil de développement a été présent à la fête des associations de la Courneuve en septembre. Cela a permis, sur la base de nos travaux, de mobiliser de nouveaux membres et de prendre contact avec les instances participatives de la ville, dont les Conseils des sages et des jeunes.

Le Conseil de développement est également attentif à faire connaître ses travaux auprès des agents communautaires. L'instance a été présentée aux nouveaux agents lors de 5 stages découverte organisés par la Communauté. Il s'agit en effet d'informer sur les thèmes de réflexions en cours, d'expliquer le travail du Conseil et le contexte dans lequel l'instance sollicite les agents de la Communauté. Par ailleurs, c'est le moment opportun pour distinguer la participation du Conseil à l'élaboration des politiques communautaires de la nécessaire concertation des habitants de Plaine Commune sur les projets, que les agents ont la responsabilité de mettre en œuvre.

Enfin, le Conseil de développement a participé en 2009 à plusieurs rencontres et colloques sur la place du Conseil de développement dans les démarches participatives et dans les intercommunalités, et sur le projet de Grand Paris afin qu'il soit démocratiquement partagé.

La diffusion des points de vue du Conseil de Plaine Commune sur le « Grand Paris » a été l'occasion d'initier des échanges à l'échelle des quartiers (notamment la Plaine à Saint-Denis) ou de la ville (avec le conseil municipal extraordinaire de Stains). Les 105 intercommunalités franciliennes ont été destinataires de la contribution. Elle a été importante auprès des instances participatives ou structures nationales qui se sont également emparées du débat métropolitain.

4. L'échange de pratiques entre les Conseils de développement et la Coordination nationale

Le Conseil de développement de Plaine Commune assure le secrétariat général et la co-animation de la coordination nationale des Conseils de développement avec 8 autres Conseils. Il participe activement au réseau national des Conseils de développement depuis 2005. Après le renouvellement de la Coordination nationale, le mouvement rassemble 60 Conseils d'agglomérations et de Pays en 2009.

2009 a été l'occasion de dresser un bilan de la richesse dans la diversité des 450 Conseils de développement de France dans le nouveau paysage intercommunal 10 ans après leur création par la loi « Voynet ». Ce travail collectif a fait l'objet d'une première publication diffusée à 5.000 exemplaires aux élus du territoire de Plaine Commune, et à ceux réunis aux Conventions nationales des Communautés d'agglomérations et urbaines de France (l'ADCF et l'ACUF) et aux Rencontres des Pays (APFP). Les parlementaires investis dans les différents projets de réforme territoriale ont également été destinataires.

Le Conseil de développement de Plaine Commune a co-organisé avec les Conseils de la Coordination nationale un atelier à la 20ème Convention de l'ADCF permettant de montrer l'apport des conseils de développement dans la gouvernance des territoires et en quoi ils contribuent à l'émergence d'une dynamique participative.

Le Conseil de développement de Plaine commune, a souhaité contribuer, avec les Conseils de la Coordination nationale, au projet de réforme territoriale afin de renforcer ces instances et faire reconnaître la nécessaire démocratie participative métropolitaine. Dans ce cadre un amendement a été déposé au projet de loi.

Les Conseils de développement proposent que :

- la reconnaissance des Conseils de développement et leurs missions auprès des agglomérations soient confortées par la loi,
- la création de nouveaux conseils soit encouragée,
- la mise en place de structures participatives à l'échelle métropolitaine pouvant prendre des formes diverses (coopérations entre Conseils de développement, conférence métropolitaine associant la société civile, ...). soit favorisée.

Enfin, les Conseils de développement concernés par les métropoles du « rapport Balladur », reprises dans le projet de loi de réforme territoriale, ont réalisé une contribution commune pour « construire avec les citoyens des métropoles compétitives, multipolaires et solidaires ». Parmi les 6 axes de propositions, certaines concernent l'ensemble des agglomérations, par exemple le mode d'élection des Conseillers communautaires et l'ouverture à la société civile

Les Conseils de développement demandent que le futur texte de loi consacré à la réforme territoriale permette des avancées explicites dans cette direction, tout en conservant le caractère souple des dispositions législatives, qui laissent une large liberté d'initiative locale aux élus et aux représentants de la société civile.

Enfin d'autres partenariats se sont enclenchés, notamment avec la Fédération Nationale des Agences d'Urbanisme, en vue de d'une journée d'études sur la collaboration entre élus en conseils de développement et la plus-value des Conseils dans la gouvernance territoriale.

Le Conseil de développement a participé à l'élaboration d'un ouvrage collectif en 2009 (à paraître au second semestre 2010 en partenariat avec le CERTU, éditeur de l'ouvrage sur les 10 ans des Conseils de développement, bilan et perspectives). L'ouvrage s'articule autour de cinq axes :

- la photographie des Conseils de développement : reflets d'un territoire et émergence d'une dynamique participative,
- l'apport des conseils de développement dans la gouvernance des territoires
- les pratiques innovantes,
- l'ouverture (réseaux, autres territoires),
- les perspectives.

L'ouvrage s'appuie notamment sur une enquête nationale réalisée début 2009 : 150 conseils de développement ont répondu à un questionnaire de 240 questions piloté par le Conseil de Lille Métropole. Une première synthèse des éléments de l'enquête a déjà été publiée et diffusée à 5.000 exemplaires.

E. LES PERSPECTIVES

1. Gagner en lisibilité

Le Conseil de développement souhaite être un des acteurs pour la mise en débat de sujets d'intérêt général et communautaire au-delà d'une meilleure connaissance de l'instance, indispensable à l'échelle des villes et des quartiers. Dans cet objectif, le Conseil de développement de Plaine Commune souhaite conforter ses outils de communication (site internet, documents, 4 pages de présentation), reprendre les échanges et la confrontation de ses points de vue avec la population dans le cadre des rendez-vous dans les villes (4 sont prévus par an) ; et améliorer la coopération avec les démarches participatives des villes au-delà de l'échange d'information.

L'ensemble des travaux et des pratiques du Conseil de développement pourra donner lieu à l'organisation d'une initiative publique sur la démocratie participative à Plaine Commune fin 2010, début 2011. Dans cette perspective, seront réalisées :

- une lecture croisée avec la Communauté de l'ensemble des travaux, y compris dans la perspective d'une saisine sur l'Agenda 21.
- une formalisation de méthode de travail avec la Communauté pour évaluer comment sont pris en compte les travaux.
- la contribution relative à la participation des habitants dans le cadre des projets de rénovation urbaine.

2. Poursuivre le débat public sur les métropoles et le Grand Paris

- poursuivre l'implication au niveau national pour la mutualisation des pratiques et des travaux, favoriser la pérennité des Conseils de développement, et inciter à leur création tout en laissant le soin à d'autres Conseils d'assurer l'animation.
- poursuivre le débat public sur les métropoles et la réforme territoriale, thème qui fera l'objet des 9èmes Rencontres nationales en 2011 organisées par le collectif de Conseils de développement de Poitiers, la Rochelle, Angoulême, Niort.
- renforcer la lisibilité des Conseils de développement au niveau de la région Ile-de-France avec les deux contributions sur le « Grand Paris » et la métropole.